
RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2018 CONSEIL DE QUARTIER DE SILLERY

Centre communautaire Noël-Brulart
1229, avenue du Chanoine-Morel
Québec (Québec) G1S 4B1



Pierre Lahoud, 2013.

LE 9 AVRIL 2019



14 ans (2004-2018)

Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge
Édifice Andrée-P.-Boucher
1130, route de l'Église
Québec (Québec) G1V 4X6

conseilquartier.sillery@ville.quebec.qc.ca
Téléphone : (418) 641-6301, poste 3091

https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/conseils_quartier/sillery
<https://www.facebook.com/Conseil-de-quartier-de-Sillery>

Table des matières

MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
1. PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER	2
1.1 DESCRIPTION DU CONSEIL DE QUARTIER	2
1.2 CONSEIL DE QUARTIER DE SILLERY	2
1.3 MEMBRES	2
1.4 TERRITOIRE DU QUARTIER	3
2 FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER	4
2.1 ASSEMBLÉES	4
2.2 PRÉSENCES	4
2.2.1 LES CITOYENNES ET LES CITOYENS	4
2.2.2 LES INVITÉS DU CONSEIL	5
2.2.3 LA PARTICIPATION DU CONSEIL	5
2.3 RÉSOLUTIONS	6
2.4 ORGANISATION DU CONSEIL DE QUARTIER	7
2.4.1 PARTICIPATION CITOYENNE	7
2.4.2 PLAN D'ACTION DU CONSEIL	7
2.4.3 COMPOSITION DU CONSEIL	7
2.4.4 COMMUNICATIONS DU CONSEIL	7
□ INTERNET	7
3 CONSULTATIONS PUBLIQUES	9
3.1 CINQUIÈME ASSEMBLÉE ORDINAIRE, 11 SEPTEMBRE 2018	9
3.2 HUITIÈME ASSEMBLÉE ORDINAIRE, 11 DÉCEMBRE 2018	9
4 ACTIVITÉS	10
4.1 URBANISME ET AMÉNAGEMENT	10
4.1.1 COMITÉ DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PPU DU SITE PATRIMONIAL DE SILLERY	10
4.1.2 FAUBOURG OUVRIER SAINT-MICHEL	11
4.1.3 SENTIER LINÉAIRE DE LA FALAISE, PHASE 1	12
4.1.4 CÔTE DE SILLERY	12
4.1.5 AVENUE DU CHANOINE-MOREL	12
4.1.6 PROMENADE SAMUEL-DE CHAMPLAIN, PHASE 3	13
4.1.7 SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL MAGUIRE	13
4.1.8 PPU PLATEAU CENTRE DE SAINTE-FOY	13
4.1.9 AGRICULTURE URBAINE	14
4.1.10 VISION DE L'HABITATION	14
4.1.11 DÉFI DES VILLES INTELLIGENTES	14
4.2 MOBILITÉ DURABLE ET ENVIRONNEMENT	14
4.2.1 RÉSEAU DE TRANSPORT STRUCTURANT	14
4.2.2 SÉCURITÉ ROUTIÈRE	15
4.2.3 CIRCULATION	15
4.2.4 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	15
4.3 HISTOIRE, PATRIMOINE ET CULTURE	15
4.3.1 SITE PATRIMOINE DÉCLARÉ DE SILLERY	15
4.3.2 PARC NOURRICIER DES GRANDS DOMAINES DE SILLERY	15
4.3.3 SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE SILLERY	16
4.3.4 CONSEIL DE LA CULTURE	16
4.4 COMMUNAUTAIRE, PARC ET LOISIRS	17
4.4.1 COMMUNAUTAIRE	17
4.4.2 PARC ET LOISIRS	17
5 TABLE DES PRÉSIDENTES ET DES PRÉSIDENTS DES CONSEILS DE QUARTIER	18

6	ÉTATS FINANCIERS	20
7.1	BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2018.....	20
7.2	ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31 DÉCEMBRE 2018.....	20
	ANNEXES	I
I.	PLAN D'ACTION DU CONSEIL DE QUARTIER, 2018-2019	I
II	RÈGLEMENT SUR LA PARTICIPATION PUBLIQUE EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME	II
III	MÉMOIRES DÉPOSÉS	V
IV	PORTRAIT DE LA POPULATION DE SILLERY	VI
IV.1	MISE EN CONTEXTE	VI
IV.2	QUELQUES DONNÉES, 2011-2016.....	VII
IV.3	QUATRE CONSTATS	VIII

Liste des tableaux

Tableau 1	Liste des membres.....	2
Tableau 2	Assemblée du conseil	4
Tableau 3	Présence citoyenne.....	4
Tableau 4	Présence à la table du conseil	5
Tableau 5	Les 27 conseils de quartier par arrondissements.....	19
Tableau 6	Évolution de la population par groupe d'âge, 2011-2016	vii
Tableau 7	Évolution du nombre de ménages privés, 2011-2016.....	vii

Liste des cartes

Carte 1	Limites du quartier de Sillery	3
Carte 2	Zones visées situées à l'intérieur du site patrimonial	9
Carte 3	Nouvelles limites du quartier de Siller, 2018	9
Carte 4	Projet du sentier linéaire de la falaise, phase 1	12
Carte 5	Limites des quartiers	19
Carte 6	Limites des secteurs de recensement, 2016.....	vi

Mot de la présidente

*Être citoyen ou citoyenne,
c'est être consciente de ses droits et de ses devoirs.*

Chères citoyennes et chers citoyens,

C'est avec une grande confiance en la parole citoyenne que j'entreprends de rendre compte, pour une cinquième année, des activités de votre conseil de quartier. Oui, la parole citoyenne doit garder sa place dans la dynamique de la vie municipale malgré l'abolition référendaire. Cette année de la publication du *Règlement sur la participation publique en matière d'aménagement et d'urbanisme* placé en annexe, qui vise à fixer des exigences relatives au contenu d'une politique de participation publique adoptée en vertu de l'article 80.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, s'inscrit dans une rude remise en question de la pertinence de notre organisation, de notre participation forte et efficace à la vie de notre quartier, de notre ville.

La participation citoyenne assurée par les conseils de quartier est en redéfinition, La politique de consultation publique de la Ville de Québec est attendue. Les conseils de quartier de la Ville ont développé une belle collaboration en se regroupant au sein d'une table de concertation et en assurant, en fin de 2017, la rédaction collective du mémoire des conseils de quartier et la représentation à la commission parlementaire. La position des conseils de quartier est claire et ferme. La politique de consultation publique promise devra absolument être riche et obligatoire et tenir compte des recommandations formulées par le Regroupement dans son mémoire.

L'année aura aussi été celle d'importants chantiers sur le territoire de notre site patrimonial qui est au cœur de notre quartier. L'accompagnement offert par la Ville au moyen du Comité de suivi de la mise en œuvre du PPU a permis de suivre au plus près le déroulement des travaux et nous a engagés dans une démarche de collaboration et d'échange d'information. La planification de la circulation dans le Faubourg Saint-Michel est au cœur de l'aménagement du territoire du noyau ouvrier. La démolition annoncée de l'arène de Sillery perturbe la vie des citoyens et des citoyennes du secteur. L'acceptabilité sociale de ce plan d'urbanisme n'est pas acquise.

Notre site patrimonial doit traverser cette période de réaménagement urbain en conservant autant que faire se peut, son caractère exceptionnel d'arrondissement historique. Le projet du sentier des Grands Domaines se précise et la définition de l'identification visuelle recherchée pour le site est amorcée. Le Conseil mise sur l'avenir et souhaite qu'une solution acceptable soit proposée aux citoyens et aux citoyennes qui vivent sur le territoire du site patrimonial.

Après le sommet international, la consultation et le sondage, il est clairement établi maintenant que les citoyens et les citoyennes souhaitent un système structurant de transport en commun moderne, confortable, fréquent et à faible coût. Le projet attendu s'étalera sur plusieurs années et transformera notre ville. En route vers la modernité !

Enfin, le Conseil se penche sur l'étude de la population du quartier et accueille avec empressement le chantier sur l'habitation mené par notre conseillère municipale Émilie Villeneuve que nous remercions de nous accompagner fidèlement dans nos travaux.

La qualité de vie du quartier nous tient à cœur !
Notre quartier, nous y vivons et nous y voyons ensemble !



Pierrette Vachon-L'Heureux, présidente
Conseil de quartier de Sillery

1. Présentation du conseil de quartier

1.1 Description du conseil de quartier

Un conseil de quartier est un organisme à but non lucratif qui représente les citoyens et les citoyennes d'un quartier. Il constitue un des moyens prévus par le Règlement municipal R.R.V.Q. chapitre P-4, qui propose la Politique de consultation publique. Cette politique prévoit la mise en place de divers mécanismes, dont les conseils de quartier, pour permettre au conseil municipal de consulter les citoyens et les citoyennes avant de prendre des décisions.

Le rôle d'un conseil de quartier est avant tout de faciliter la consultation et d'encourager le développement du quartier. Un conseil est constitué pour organiser des séances de consultation publique, notamment en ce qui concerne les changements aux règlements d'urbanisme, pour proposer des actions et pour élaborer des projets qui tiennent à cœur aux citoyens et aux citoyennes afin d'améliorer leur environnement. À titre d'exemple, le conseil peut organiser des activités communautaires, favoriser la concertation avec des organismes du quartier, créer des comités de travail sur des sujets divers, soumettre des études pour mieux comprendre l'adhésion ou non à un projet, rédiger des lettres ou encore des résolutions pour appuyer un projet spécifique. Le conseil de quartier reçoit toutes les demandes de dérogations mineures de son territoire et se prononce sur leur pertinence. De façon générale, le conseil de quartier consulte les citoyens et les citoyennes sur des questions qui concernent l'aménagement du territoire, l'urbanisme, la sécurité publique et la vie communautaire.

1.2 Conseil de quartier de Sillery

En 2016, au dernier recensement, le conseil de quartier de Sillery compte 13 570 personnes qui habitent à l'intérieur des limites déterminées par la Ville de Québec, soit l'ancienne ville de Sillery et une partie du quartier Saint-Yves jusqu'à l'avenue Jean-De Quen et de la côte Ross. Le conseil a été constitué à la demande de la population. Plus de 300 citoyens et citoyennes résidant dans le quartier ou représentant un commerce ont signé une requête en 2004 pour que soit enclenché le processus de constitution d'un conseil de quartier. Le conseil a été créé en décembre 2004. Il a célébré son 10^e anniversaire en 2014. Il a donc quatorze ans d'existence.

1.3 Membres

Le conseil de quartier de Sillery est composé de huit d'administrateurs, quatre hommes et quatre femmes, qui résident dans le quartier, élus par la population pour un mandat soit d'un an, soit de deux ans. De plus, trois nouveaux postes peuvent être offerts en cooptation.

Tableau 1 Liste des membres

Avant l'assemblée générale annuelle du 10 avril 2018		Au 31 décembre 2018	
Pierrette Vachon L'Heureux	Présidente	Pierrette Vachon-L'Heureux	Présidente
Marc-André Maranda	Secrétaire/Vice-président	Marc-André Maranda	Vice-président
Gaétan Côté	Trésorier	Gaétan Côté	Trésorier
Luc Trépanier	Secrétaire	Luc Trépanier	Secrétaire
Michel Langlois	Administrateur	Patricia Côté	Administratrice
Bénédicte Pelletier	Administratrice	Hélène Garant	Administratrice
Camille Bérubé-Lepage	Administratrice cooptée	Marie Lacerte	Administratrice
		Michel Langlois	Administrateur
		Tania Clercq	Administratrice cooptée

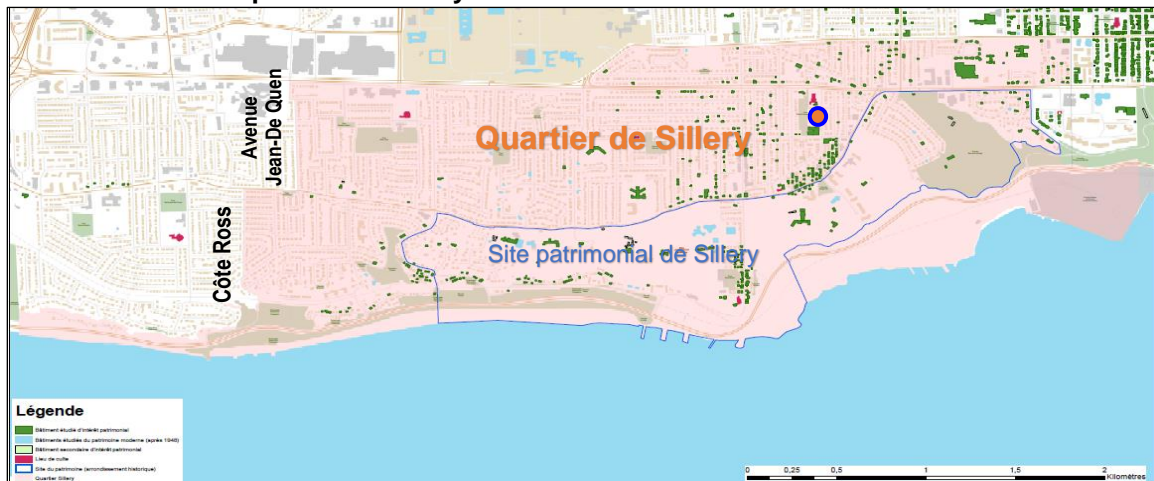
Les personnes qui occupent les postes de présidente, vice-président, trésorier et secrétaire ont été désignées à la séance du 10 avril 2018.

Se sont joints aux assemblées publiques, la conseillère du district électoral de Saint-Louis–Sillery, M^{me} Émilie Villeneuve. Une conseillère en consultation publique du Service de l'interaction citoyenne, M^{me} Cristina Bucica, s'assure que les démarches menées par le conseil lors des séances respectent les normes établies et rapporte les décisions auprès de l'administration municipale. Celle-ci n'a toutefois pas le droit de vote. Madame Lorraine Guay assume les tâches reliées au secrétariat des rencontres du conseil de quartier.

1.4 Territoire du quartier

Les limites du territoire du quartier de Sillery sont indiquées dans la carte ci-dessous :

Carte 1 Limites du quartier de Sillery



Source : Division de l'architecture et du patrimoine, Service de l'aménagement et du développement urbain, Ville de Québec. 2017.

— Limites du Site patrimonial déclaré de Sillery

● Centre communautaire Noël-Brulart

Quartiers limitrophes : au nord, CITE-UNIVERSITAIRE et SAINT-SACREMENT ; à l'est, MONTCALM et VIEUX-QUEBEC/CAP-BLANC/COLLINE-PARLEMENTAIRE ; à l'ouest SAINT-LOUIS.

Notons que le *Site patrimonial déclaré de Sillery*, institué en 1964, couvre 31 % du territoire du quartier, soit 235 hectares. En 2016, 2 380 personnes y vivent, soit 18% de la population totale de Sillery. De ce fait, la gestion du territoire entouré d'une ligne bleue dans la carte est soumise à deux instances, le Ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Québec.

2 Fonctionnement du conseil de quartier

2.1 Assemblées

En 2018, le conseil de quartier a tenu huit assemblées ordinaires et a accueilli une demande d'opinion de l'Arrondissement à ses rencontres du 11 septembre et du 11 décembre. Il n'y avait pas quorum à la rencontre de février. La démission de M^{me} Camille Bérubé-Lepage de son mandat d'administratrice a été reçue le vendredi 9 mars. La réunion prévue au mois de février n'a pas eu lieu. Celle prévue pour le 13 mars a été déplacée au mercredi 21 mars. C'est à cette réunion qu'exceptionnellement le secrétaire se joint par téléphone pour compléter le quorum. Les assemblées publiques et l'assemblée générale annuelle (AGA) ont eu lieu au Centre communautaire Noël-Brulart.

Tableau 2 Assemblée du conseil

Assemblée	Date	Quorum	Début	Fin	Assemblée	Date	Quorum	Début	Fin
1	11/01	PV	19 h	21 h 00	Relâche de juillet				
	13/02				Relâche d'août				
2	21/03	PV	19 h	21 h 00	5	11/09	PV	19 h	20 h 00
AGA	10/04	PV	19 h	22 h 00	6	09/10	PV	19 h	21 h 15
3	08/05	PV	19 h	21 h 30	7	13/11	PV	19 h	20 h 45
4	12/06	PV	19 h	21 h 15	8	11/12	CR	19 h	20 h 40

2.2 Présences

Le conseil de quartier de Sillery a toujours tenu ses séances et délibéré en public. Les votes relatifs aux actions entreprises ont été pris à l'unanimité.

À toutes les assemblées, sauf celle de février, le quorum a été atteint. Un procès-verbal résumant le contenu de la séance a été rédigé par la secrétaire de soutien. Les procès-verbaux contiennent l'ordre du jour de chaque rencontre, les questions et les commentaires du public, le suivi des comités, les résolutions adoptées, les commentaires de la conseillère municipale, l'information sur la correspondance reçue ainsi que les opérations bancaires effectuées depuis la dernière assemblée. Une fois adoptés, les procès-verbaux sont tous rendus disponibles sur le site Internet de la Ville de Québec à cette adresse :

www.ville.quebec.qc.ca/apropos/conseilsdequartier

2.2.1 Les citoyennes et les citoyens

Ainsi 63 citoyennes et citoyens ont assisté aux neuf séances du Conseil.

Tableau 3 Présence citoyenne

Nombre	Date →	Janvier	Février	Mars	Avril (AGA)	Mai	Juin	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
		09	13	21	10	08	12	11	09	13	11	
Citoyennes et citoyens		2	0	1	20	1	6	18	4	5	6	63

2.2.2 Les Invités du conseil

Au cours de l'année 2018, le conseil a eu le plaisir d'accueillir des invités à trois de ses séances :

- 09 janvier : M. **François Côté** du Service de la culture et des relations internationales de la Ville de Québec et M. **Philippe Dubois** de la Chaire de recherche en patrimoine ethnologique de l'Université Laval ont présenté l'application *Découvrir Québec*, quartier Sillery.
- 10 avril : M^{me} **Nicole Dorion-Poussart**, historienne, M. **Fernand Harvey**, expert en patrimoine et culture, M. **Pierre Charpentier**, expert en permaculture et M. **Sébastien Girard**, directeur régional de la Coopérative de développement régional du Québec (CDRQ) bureau Québec-Appalaches ont participé à la table ronde sur le projet du parc nourricier de Sillery lors de l'assemblée générale annuelle.
- 11 septembre : M^{me} **Joëlle Carpentier**, conseillère en urbanisme de la Ville de Québec assiste à la rencontre pour présenter la demande d'opinion portant sur des modifications à la grille de spécification de 8 zones d'habitation incluses dans le PPU du Site patrimonial de Sillery et de ses environs.
- M^{me} **Mary Venner Shee** présente son mémoire de quatre pages sur l'hébergement touristique, *Le logement coûte cher*, déposé au Conseil de Ville en mars 2018. La citoyenne est en attente du nouveau règlement.
- 9 octobre : M. **François Saint-Pierre**, agriculteur urbain, présente son entreprise *Du toit à la table*. Il a déposé une pétition à la Ville pour changer la réglementation. Un comité a été formé à l'exécutif de la Ville pour préparer le nouveau règlement.

2.2.3 La participation du conseil

Tableau 4 Présence à la table du conseil

		Janvier	Février	Mars	Avril (AGA)	Mai	Juin	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Date→		09	13	21	10	08	12	11	09	13	11	
Pierrette Vachon												
L'Heureux	Présidente	1		1	1	1	1	1	1	1	1	9
Marc-André Maranda	Vice-président	1		1	1	1		1	1	1	1	8
Gaétan Côté	Trésorier	1		1	1	1	1	1	1	1	1	9
Luc Trépanier	Secrétaire			1	1	1	1	1	1	1	1	8
Camille Bérubé-Lepage	Administratrice	1										1
Tania Clercq	Administratrice								1	1	1	3
Patricia Côté	Administratrice					1	1			1		3
Hélène Garant	Administratrice					1	1		1		1	4
Marie Lacerte	Administratrice					1			1	1		3
Michel Langlois	Administrateur	1			1	1	1	1	1			6
Bénédicte Pelletier	Administratrice	1		1								2
Émilie Villeneuve	Conseillère municipale	1			1	1	1	1	1		1	7
Cristina Bucica	Conseillère en relation publique	1		1	1		1	1	1	1	1	8
Anne Pelletier	Conseillère en relation publique					1						1
Total		8	0	6	7	10	8	7	10	8	8	72

2.3 Résolutions

Les administratrices et les administrateurs ont entériné douze résolutions au cours de l'année et se sont prononcés sur deux demandes d'opinions demandées par l'Arrondissement.

21 mars

18-CA-08 Appui au projet de transport structurant en commun présenté par la Ville de Québec.

18-CA-12 Demande à la Ville de Québec d'augmenter sa contribution pour les frais de garde pour enfants et d'autoriser le Conseil à payer à même ses frais de fonctionnement les montants supérieurs à 15 \$ encourus par les membres.

08 mai

18-CA-16 Appui à la pétition des résidentes et des résidents pour reconsidérer la décision de démolir l'aréna Jacques-Côté.

18-CA-17 Appui à la pétition des résidentes et des résidents déposée le 10 avril 2018 qui souhaitent préserver l'intégrité du faubourg ouvrier Saint-Michel en reconsidérant l'ouverture d'une nouvelle voie de circulation qui rejoindrait le chemin Saint-Louis.

12 juin

18-CA-20 Mise en œuvre des actions visant à réduire la quantité de matières résiduelles.

11 septembre

18-CA-25 DEMANDE D'OPINION : modifications pour rendre conformes au PDAD les grilles de spécifications de 8 zones par le retrait de la densité maximale.

18-CA-26 Appui au projet d'agriculture urbaine de parc nourricier sur le site des grands domaines de Sillery.

18-CA-27 Appui à la démarche de réaménagement de la Ville de Québec sur l'avenue du Chanoine-Morel dans une approche de *Rues conviviales*.

18-CA-28 Rappel en suivi de la résolution 18-CA-16, Aréna Jacques-Côté, afin de rappeler à la Ville de Québec les objectifs poursuivis du comité de citoyens et de citoyennes du faubourg Saint-Michel.

13 novembre

18-CA-33 Demande à la Ville de Québec de s'engager à aménager une voie d'accès au chemin Saint-Louis pour les copropriétés du Domaine Sous-les-Bois suivant une démarche qui assurera un minimum d'acceptabilité sociale.

18-CA-34 Demande de participation à la *Table de concertation des conseils de quartier sur l'environnement*.

11 décembre

18-CA-37 DEMANDE D'OPINION : ajustement aux limites du quartier de Sillery, dans le secteur est, touchant l'emprise de l'axe de Grande-Allée.

18-CA-38 Appui à la pétition du comité de vigilance des citoyennes et des citoyens du secteur Saint-Yves, afin de maintenir l'aménagement du Petit boulevard Laurier.

18-CA-39 Correction de la raison sociale du projet immobilier d'Immostar sur l'avenue Maguire.

On peut consulter le texte complet des résolutions à l'adresse suivante :

https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/participation-citoyenne/conseils_quartier/sillery/proces_verbaux.aspx

2.4 Organisation du conseil de quartier

2.4.1 Participation citoyenne

La Ville de Québec veut se situer en amont de la politique sur la participation citoyenne attendue. Le Conseil a signé à cet effet le mémoire présenté par le Regroupement de conseils de quartier de la Ville de Québec le 29 décembre 2017. Le projet de règlement du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (anciennement MAMOT) est en cours de rédaction. Le nouveau service de l'interaction citoyenne de la Ville, présenté lors de la consultation du 31 mai, aura comme mandat de mener une politique de consultation publique qui permettra à celle-ci de supprimer le processus référendaire.

Afin de se doter d'une politique de consultation publique, la Ville invite aussi, au mois de juin, l'Institut du Nouveau Monde (INM) à assurer la consultation des conseils de quartier. Au mois de septembre, le règlement du ministère¹ étant connu, la Ville prépare sa politique. Un comité de réflexion pour optimiser et harmoniser le rôle des conseils de quartier est mis en place. Il est composé des conseillères Marie-Josée Savard et Alicia Despins et des conseillers Pierre-Luc Lachance, Steven Melançon Sylvain Légaré. D'autres consultations sont attendues.

2.4.2 Plan d'action du conseil

On trouvera en annexe, le plan d'action 2017-2018 qui décrit le cadre dans lequel s'inscrivent toujours les activités qui ont retenu l'attention du conseil de quartier au cours de l'année 2018. Celui-ci devait faire l'objet d'un remaniement. Le Conseil s'est plutôt intéressé à l'étude de la population de son territoire.

Les données du recensement de *Statistique Canada* des années 2011 et 2016 sont utilisées pour dresser le *Portrait de la population de Sillery* (voir en annexe). En 2016, la population du quartier est de 13 570 personnes, soit 2,6 % de la population de la ville de Québec. Sillery occupe le 25^e rang des 35 quartiers de la Ville. On y dénombre plus de femmes que d'hommes et les 65 ans et plus représentent 27 % de la population totale tandis que dans l'agglomération de Québec cette tranche d'âge ne représente que 20 %. On remarque donc un vieillissement important de la population qui se classe au huitième rang des quartiers les plus âgés.

2.4.3 Composition du conseil

Madame Tania Clercq, nouvelle résidente de Saint-Yves, souhaite s'engager dans les activités du Conseil. Aucun poste n'étant disponible, le Conseil a recours à la cooptation. Le Conseil accueille madame Tania Clercq par sa résolution 18-CA-30.

2.4.4 Communications du conseil

- **Internet**

Le site Internet de la Ville de Québec présente des documents et des informations sur les conseils de quartier. Pour vous informer, utilisez l'adresse suivante :

www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/conseils_quartier/sillery/index.aspx

¹ Règlement sur la participation publique en matière d'aménagement et d'urbanisme, Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, *Gazette officielle du Québec*, 4 juillet 2018, 150^e année, n^o 27, partie 2, pages 4341 à 4343. (Voir en annexe.)

- Facebook

De façon à améliorer l'information offerte aux citoyennes et aux citoyens, le conseil de quartier de Sillery s'est doté d'une page Facebook. L'objectif était de pouvoir communiquer rapidement de l'information sur les événements et les débats sur les enjeux municipaux susceptibles d'intéresser la population du quartier. Le conseil souhaite atteindre, au cours des prochains mois, un nombre plus important de personnes à partir d'une présence sur les réseaux sociaux. Consultez la page Facebook à l'adresse suivante :

<https://www.facebook.com/search/pages/?q=conseil%20de%20quartier%20de%20sillery>

- La presse

Une première démarche a été entreprise pour diffuser de l'information dans le journal *Le Carrefour*. De courts articles seront soumis.

Le *Journal de Sillery-Saint-Louis-de-France* propose une photo en première page où l'on reconnaît la présidente ce qui souligne la présence du Conseil de quartier au souper-bénéfice spaghetti de la paroisse Saint-Charles-Garnier le 9 novembre 2018.



Photo : <http://journal-local.ca/index.php/archives?task=document.viewdoc&id=1300>, Journal Sillery-Saint-Louis-de-France, février 2019, vol. 9 n°. 8.

3 Consultations publiques

3.1 Cinquième assemblée ordinaire, 11 septembre 2018

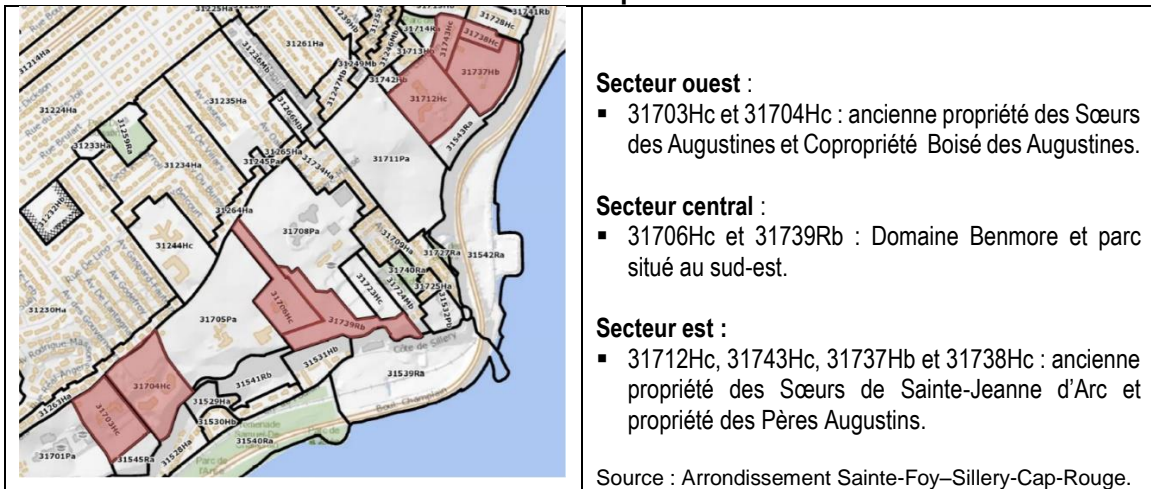
Projet de modifications au Règlement sur l'urbanisme de l'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge pour rendre conformes au PDAD les grilles de spécifications de 8 zones par le retrait de la densité maximale (R.C.A3.V.Q.237).

Considérant que la modification proposée constitue un ajustement qui vise une conformité avec le Plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD).

Considérant que la modification proposée n'a pas comme effet de changer les gabarits établis par le PPU du site patrimonial de Sillery et de ses environs.

Sur proposition dûment appuyée, 18-CA-25, les membres du conseil d'administration du conseil de quartier de Sillery recommandent unanimement au conseil d'arrondissement d'adopter le projet de modification au règlement sur l'urbanisme de l'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge concernant le retrait de la densité maximale pour 8 zones (R.C.A3.V.Q.237) telles que proposés.

Carte 2 Zones visées situées à l'intérieur du site patrimonial



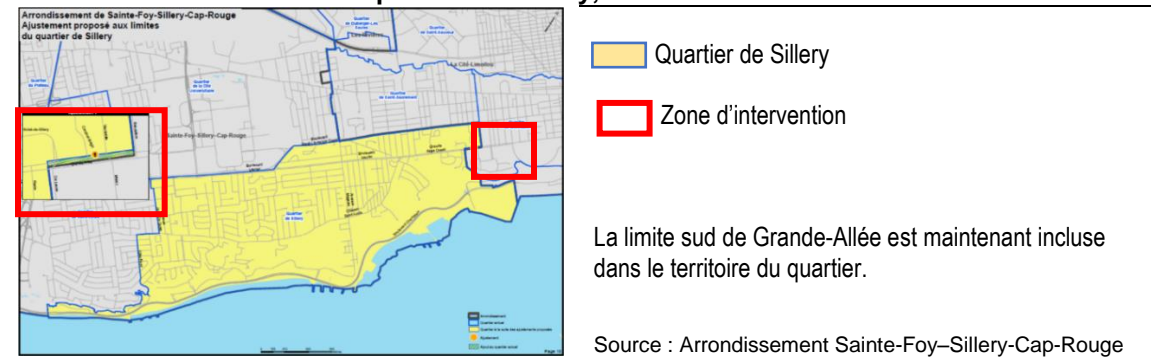
3.2 Huitième assemblée ordinaire, 11 décembre 2018

Ajustement aux limites du quartier de Sillery par la résolution 18-CA-37.

Considérant que ces ajustements visent principalement à faire correspondre les limites des quartiers aux limites d'arrondissement ou à corriger certaines anomalies constatées.

Sur proposition dûment appuyée, le conseil de quartier de Sillery recommande à la Ville de Québec de procéder à l'ajustement aux limites du quartier de Sillery.

Carte 3 Nouvelles limites du quartier de Sillery, 2018



4 Activités

Plus de cent dossiers ont été abordés au cours de l'année 2018. Ces dossiers sont regroupés sous quatre grands thèmes : Urbanisme et aménagement, Mobilité durable et environnement, Histoire, patrimoine et culture, Communautaire, parc et loisir.

4.1 Urbanisme et aménagement

4.1.1 Comité de suivi de la mise en œuvre du PPU du site patrimonial de Sillery

Rappelons que le comité de suivi de la mise en œuvre a été mis sur pied à la suite de la séance du comité exécutif de la Ville de Québec tenue le 19 septembre 2016 : CE-206-1521 *Création d'un comité de suivi de la mise en œuvre du Programme particulier d'aménagement (PPU) du site patrimonial de Sillery et de ses environs*, A3DA2016-018 (Ra-1950). Cette décision s'inscrit dans le suivi de notre lettre du 7 juin 2017 adressée à M^{me} Julie Lemieux pour rappeler notre résolution de 2016.

Le comité est formé de la conseillère du district électoral de Saint-Louis-Sillery, du directeur de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, des conseillères en urbanisme, du représentant de la Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire, de la représentation du Bureau du transport, du conseil de quartier de Sillery du jardin communautaire de Sillery, du noyau ouvrier Saint-Michel, de la Société de développement commercial de Maguire et de la Société d'histoire de Sillery. Deux nouveaux membres siègent en 2018, à titre de représentants du Ministère de la Culture et des Communications. Le comité a tenu trois réunions au cours de l'année 2018.

À la rencontre du 12 mars, le projet du déménagement du jardin communautaire de Sillery est présenté à l'aide d'un diaporama illustrant les travaux en cours pour planifier la relocalisation sur le Domaine Cataract, dans la clairière dégagée près du chemin Saint-Louis.

Le comité aborde aussi le délicat problème du réaménagement du réseau routier. Le ministère est interpellé pour obtenir des précisions sur le refus qu'il oppose à l'ouverture d'une rue supplémentaire. Cette décision est jugée inacceptable par les citoyens du noyau ouvrier. On comprend qu'il y a conflit entre la volonté de préserver le chemin Saint-Louis et celle de protéger la qualité de vie des citoyens et des citoyennes. La représentante du comité du faubourg demande à nouveau qu'une voie permettant aux futurs résidents d'accéder à la propriété du Domaine *Sous-les-Bois* directement par le chemin Saint-Louis soit aménagée.

En réponse à cette demande, il est indiqué que la Loi sur le patrimoine ne permettait pas au ministère de la Culture et des Communications de se prononcer sur les usages et qu'en conséquence, c'était à la Ville de le faire. Il est indiqué que le ministère a effectivement formulé dans un premier temps des commentaires informels quant à l'acceptabilité d'un projet d'accès véhiculaire au Domaine *Sous-les-Bois* par le chemin Saint-Louis. Cependant, il s'agissait uniquement d'un croquis et c'est donc pour cette raison qu'il n'a pas émis d'avis officiel à ce sujet, mais bien un avis préliminaire défavorable. Les représentants du ministère indiquent continuer à travailler en collaboration avec la Ville dans le cadre de ce projet, mais expriment un malaise et des réticences relativement à ce projet de voie carrossable qui leur apparaît difficilement compatible avec les orientations du *Plan de conservation*.

Un document concernant la composition du Comité citoyen pour l'agriculture urbaine de Sillery (CAUS) qui appuie le Parc nourricier de Sillery est déposé. On signale aussi les préoccupations suivantes : la démolition de l'aréna, la gestion du bruit et des vibrations, l'enfouissement des fils électriques et le sort de l'espace Saint Michael.

À la rencontre du 14 mai, la collaboration entre la Ville de Québec et la Société d'histoire de Sillery est soulignée par le Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales de la Ville

de Québec. On informe le comité d'une entente de principe entre la Ville de Québec et la Commission de la capitale nationale du Québec pour la relocalisation du jardin communautaire de Sillery sur les terres du Domaine Catarauqui. De plus il est indiqué que, malgré l'intérêt que peut présenter le projet d'un parc nourricier, l'orientation actuelle de la Ville est de privilégier le déménagement du jardin communautaire et l'aménagement du sentier linéaire de la falaise. Concernant le plan de circulation dans le secteur, une rencontre avec les citoyens est prévue pour le mois de juin.

À la suite de la réunion du 12 mars, la Ville s'adresse à la ministre de la Culture et des Communications (MCC) concernant le projet de voie d'accès pour le Domaine Sous-les-Bois. Par sa réponse du 5 juillet, le ministère confirme qu'il souhaite poursuivre la collaboration et les échanges informels avec la Ville. La sous-ministre souligne à cet effet que depuis le 9 juin 2017, en vertu du chapitre VI.1 de la *Loi sur le patrimoine culturel*, la Ville de Québec exerce maintenant certains pouvoirs de la ministre. En ce sens, un projet d'ouverture d'une rue dans un site patrimonial est sous la juridiction exclusive de la Ville, qui met dorénavant en application les orientations du MCC et du *Plan de conservation* établi. La Ville poursuit ses échanges avec le MCC pour établir un plan de circulation dans le faubourg. (Voir aussi 4.1.2)

À la rencontre du 12 novembre, la Ville présente le projet du sentier linéaire de Sillery et annonce la consultation des citoyens et des citoyennes prévue avant l'hiver. (Voir aussi 4.1.3) De plus, la Ville annonce la formation du comité sur l'identification visuelle comme prévu au point 5,1.3 de l'annexe F du PPU de Sillery. (Voir 4.3.1)

4.1.2 Faubourg ouvrier Saint-Michel



Le Conseil veille à la sauvegarde de l'aréna Jacques-Côté. Par sa résolution 18-CA-16 du 8 mai, il appuie la pétition déposée le 8 avril qui demande de reconsidérer la décision prise par la Ville de démolir l'aréna. Le Conseil rappelle que la vente du terrain est prévue après la démolition de l'aréna et qu'il faut veiller à ce que l'espace demeure public. Par sa résolution 18-CA-28 du 11 septembre, le Conseil rappelle son avis défavorable à la démolition.

En plus de rappeler la résolution entérinée en 2016, le Conseil par sa résolution 18-CA-17 appuie la pétition du 10 avril 2018 qui vise à préserver l'intégrité du faubourg ouvrier Saint-Michel en considérant l'ouverture d'une nouvelle voie de circulation qui rejoindrait le chemin Saint-Louis.

Le Conseil s'adresse par lettre au MCC le 29 mai pour demander une *rencontre* tripartite vivant l'examen de solutions pour l'ouverture d'une voie de circulation dans le cadre du projet Domaine Sous-les-Bois. Par sa lettre du 9 juillet, le MCC précise que « le Ministère ne souhaite pas s'ingérer dans la gestion du patrimoine culturel qu'il a déléguée à la Ville. »

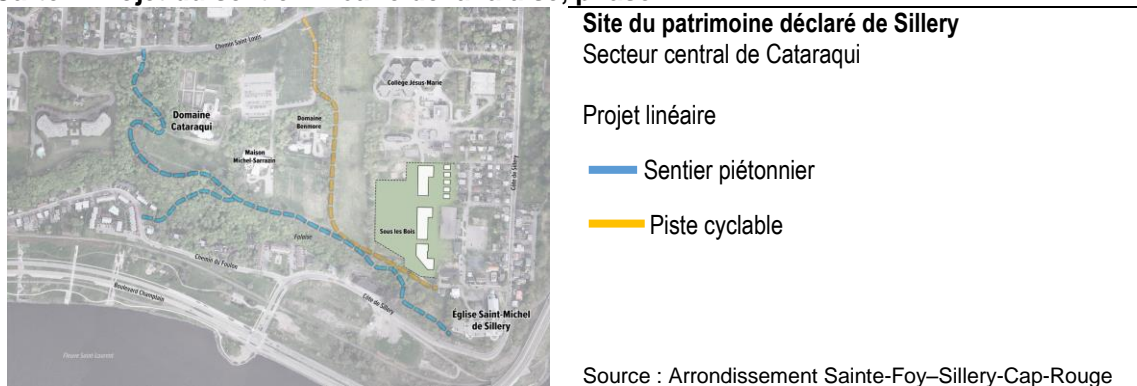
De son côté la Ville, tel qu'annoncé au comité de suivi de la mise en œuvre du PPU, lance une invitation pour une rencontre de travail sur la circulation dans le faubourg Saint-Michel pour le 11 juin. À cette rencontre, on constate que les fonctionnaires ont répondu aux attentes des élus, mais pas à celles des citoyens qui ont demandé l'analyse de la possibilité d'obtenir un accès au chemin Saint-Louis en utilisant l'entrée du Domaine Benmore. Les citoyens demeurent en attente de la démarche que la Ville doit entreprendre. Par sa résolution du 13 novembre

(18-CA-33), le Conseil reformulera sa demande.

4.1.3 Sentier linéaire de la falaise, phase 1

La phase 1 du sentier linéaire de Sillery, qui s'étend de la rue du Cardinal-Persico au Domaine Cataraqui, a fait l'objet d'une activité qui s'est déroulée le 25 novembre 2018. Au programme, une visite du centre d'interprétation des Grands Domaines de Sillery, une marche d'observation sur le site pour s'imprégner du lieu, un café-discussion avec un diaporama d'information suivi des ateliers participatifs. Les thèmes suivants sont abordés : attraits, accessibilité, confort et sécurité, ambiances paysagères et architecturales, ainsi que culture, patrimoine et interprétation. À la demande de suggestions pour le nom du sentier, le Conseil répond : le *Sentier des Grands Domaines de Sillery* en association avec le Site patrimonial déclaré de Sillery.

Carte 4 Projet du sentier linéaire de la falaise, phase 1



4.1.4 Côte de Sillery



Photo : CCNQ,

La réfection de la côte de Sillery étant terminée, le 16 octobre, un projet de belvédère situé à la pointe à Puisseaux dans la côte de Sillery fait l'objet d'une annonce. Ce projet d'aménagement réalisé conjointement par la Commission de la capitale nationale du Québec et la Caisse Desjardins de Sillery-Saint-Louis-de-France souligne les 75 ans de l'institution (1943-2018).

4.1.5 Avenue du Chanoine-Morel

Dans la suite d'une rencontre participative tenue en novembre 2016, une soirée d'information est proposée aux citoyens le 29 août. Cette rencontre permet à la Ville de Québec de présenter le concept d'aménagement retenu, les enjeux techniques et environnementaux du projet ainsi que le calendrier de réalisation des travaux prévus pour le printemps 2019.

Par sa résolution 18-CA-27 du 11 septembre intitulée *Réaménagement de l'avenue du Chanoine-Morel, secteur entre la rue Sheppard et le chemin Saint-Louis*, le Conseil souligne le travail entrepris afin d'appuyer cette démarche qui s'inscrit dans l'approche de *Rues conviviales* et vise à créer un environnement sécuritaire.

4.1.6 Promenade Samuel-De Champlain, phase 3

Le 28 mai, la Commission de la capitale nationale du Québec (CCNQ) entreprend la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain, qui s'étend entre la côte de Sillery et la côte Gilmour.

Cette phase comprend trois stations thématiques : la station du Puisseaux, la station de la Plage et la station de la Voile. À cette occasion, la CCNQ lance un appel à la population de Sillery pour documenter le projet.



Source : <https://www.capitale.gouv.qc.ca/realisations/en-chantier/phase-3-de-la-promenade-samuel-de-champlain>

4,1,7 Société de développement commercial Maguire

Le Conseil suit avec grand intérêt le développement commercial de l'avenue Maguire. La construction du stationnement de l'avenue Maguire par la société immobilière *Immostar Inc.* est annoncée. Les commerçants font part de leurs préoccupations par rapport aux places de stationnements qui seront disponibles pendant les travaux. La raison sociale de l'immeuble déjà annoncée, à savoir *Le Maguire Avenue*, est problématique. Par sa résolution 18-CA-38, le Conseil s'adresse à l'Office québécois de la langue française pour privilégier la raison sociale française qui lui semble s'imposer, *Le Maguire*.

4,1,8 PPU Plateau centre de Sainte-Foy



Photo : Le Soleil.

Le 19 juin, le Conseil assiste à la séance d'information du Groupe Dallaire sur le projet *Le Phare* au collège Jésus-Marie. Ce projet à haute densité s'inscrit dans le PPU Plateau centre de Sainte-Foy. La Ville à son tour propose une séance de consultation le 30 octobre pour permettre aux citoyens et aux citoyennes de s'exprimer. Le PPU adopté démocratiquement en 2012 est résolument remis en question. L'acceptabilité sociale du changement de hauteur proposé n'est pas acquise. Le 21 novembre, une troisième rencontre avec le promoteur et la Ville porte sur la modification du zonage.

Le dossier se poursuivra en 2019 par une résolution du Conseil pour appuyer une pétition citoyenne. Le Conseil avait déjà réagi à la rupture de ce pacte social en 2015 par ses résolutions 15-CA-21 du 14 avril et 15-CA-53 du 8 décembre.

4.1.9 Agriculture urbaine

La Ville songe à modifier le règlement pour permettre des initiatives en matière de potagers. Le Conseil reçoit la demande citoyenne et incite à la signature de la pétition en ligne.

4.1.10 Vision de l'habitation

Le 22 juin 2018, la Ville annonce la décision de se doter d'une vision de l'habitation. La consultation commence par un sondage sur Internet du 26 novembre au 16 décembre 2018, sondage auquel les membres du Conseil ont participé.

L'habitation représente un champ de compétence provinciale auquel la Ville de Québec contribue par diverses interventions. Elle administre notamment des programmes relatifs à l'accès à la propriété, à la construction, à la rénovation ainsi qu'à la réalisation de logements sociaux et communautaires. La Vision permettra de susciter une réflexion sur les principaux enjeux d'habitation tels que le vieillissement de la population, l'accessibilité des logements, la densification harmonieuse, la mixité sociale et la revitalisation des quartiers.

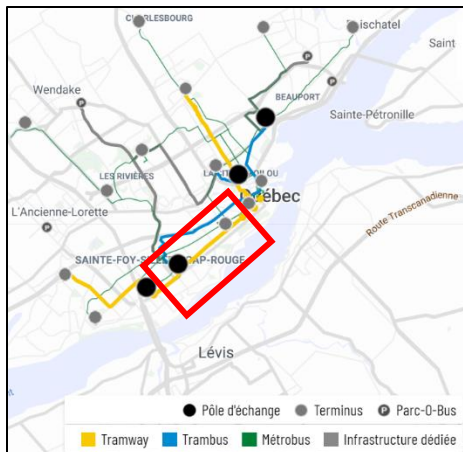
4.1.11 Défi des villes intelligentes

Le 29 novembre 2018, le Conseil a participé à l'atelier de cocréation du *Défi des villes intelligentes* proposé par la Ville, en collaboration avec l'Université Laval. La Ville soumet sa candidature au concours d'Infrastructure Canada en définissant un projet de société priorisant la santé durable et le bien-être des citoyens grâce à l'intelligence collective et au déploiement d'outils numériques d'aide à la décision.

	<p>Défi des villes intelligentes</p> <p>Thème : Les inégalités sociales en santé</p>
---	---

4.2 Mobilité durable et environnement

4.2.1 Réseau de transport structurant



Par sa résolution 18-CA-08 du 21 mars, le Conseil se prononce en faveur du projet du réseau de transport en commun structurant. Le Conseil suit très attentivement les développements liés au projet. Un tronçon du tramway, entre le pôle d'échange de la Cité-Universitaire et le terminus Belvédère, empruntera l'axe du boulevard René-Lévesque.

Par sa résolution 18-CA-38 du 11 décembre, le Conseil appuie le Comité de vigilance constitué au cours de l'été par les citoyens et les citoyennes du secteur Saint-Yves afin de maintenir le zonage résidentiel actuel le long du petit boulevard Laurier.

Source : <http://www.reseaustructurant.info/carte/>

4.2.2 Sécurité routière

Le Colloque sur la Sécurité routière s'est tenu les 13 et 14 avril dernier, à l'occasion de l'étude du projet de loi 165, *Loi modifiant le code de la sécurité routière et d'autres dispositions*. Cette réflexion proposait des ateliers d'échange articulés autour des cinq points suivants : la vitesse dans les quartiers résidentiels, le respect aux abords des écoles, les distractions lors des déplacements, le partage de la route entre les usagers de tous les âges et l'engagement citoyen.

4.2.3 Circulation

Comme chaque année, plusieurs citoyennes et citoyens ont fait part au conseil de quartier de différents problèmes touchant la vitesse des véhicules ainsi que les volumes de circulation jugés excessifs dans des quartiers résidentiels. À chaque occasion, le conseil de quartier a pris fait et cause pour la population de la zone visée et a fait valoir leur point de vue auprès des autorités responsables de l'Arrondissement.

4.2.4 Gestion des matières résiduelles

Avec le regroupement des Conseils de quartier, par sa résolution de juin, 18-CA-20, le Conseil demande à la Ville une rencontre ad hoc consacrée à la présentation du programme de mise en œuvre de la politique de matières résiduelles (PMO).

La présentation de la *Vision 2018-2028 pour une saine gestion des matières résiduelles* (GMR) est offerte par la Ville le jeudi 13 septembre. Cette Vision s'inscrit dans la foulée de ce qui est entrepris depuis l'adoption en janvier 2017 du *Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles* (PMGMR) et présente les objectifs et les engagements de la Ville. L'équipe est dynamique et la planification semble réaliste.

4.3 Histoire, patrimoine et culture

4.3.1 Site patrimoine déclaré de Sillery

On peut consulter le point 4.1.1 (Comité de suivi de la mise en œuvre du PPU du site patrimonial de Sillery) qui trace le portrait de la situation sur le Site patrimonial déclaré.

Tel que prévu au point 5.1.3 de l'annexe F du PPU de Sillery, le programme d'identification visuelle du site patrimonial de Sillery est lancé. En octobre, le comité de travail est constitué. L'objectif est de fixer dans l'imaginaire une représentation de l'ensemble du site patrimonial dont le territoire est éclaté à cause des multiples lieux d'intérêt.

Le rapport quinquennal du plan de conservation du Site patrimonial de Sillery, 2013-2018, est attendu en 2018. On nous informe que l'article 83 de la Loi sur le patrimoine culturel ne serait pas contraignant. Le Ministère de la Culture et des Communications confirme qu'il n'y aura pas de rapport quinquennal sur le *Plan de conservation du site patrimonial*.

4.3.2 Parc nourricier des Grands Domaines de Sillery

À l'assemblée générale annuelle, le Conseil organise une table ronde sur le projet du parc nourricier à Sillery organisée en partenariat avec le Comité citoyen pour l'agriculture urbaine de Sillery (CAUS). Le terme *parc nourricier* a été choisi à cause de la configuration asymétrique de

l'espace à cultiver dans l'esprit pittoresque. Il borderait le sentier linéaire et occuperait 14 500 m². Il serait réalisé selon le concept de la permaculture qui vise la biodiversité sans fertilisant.

M^{me} Dorion-Poussart rappelle la genèse du projet qu'elle a présenté en mars 2013 à la Commission du patrimoine culturel du Québec, lors de la consultation publique sur le site patrimonial de Sillery. Elle souligne l'importance de faire renaître la vocation agricole des prés de Sillery en introduisant l'agriculture urbaine dans le Domaine Sous-les-Bois. Le projet s'est précisé avec la contribution du comité citoyen pour l'agriculture urbaine de Sillery. La vocation agricole de Sillery remonte aux Jésuites et aux Hurons au milieu du 17^e siècle. Elle s'est poursuivie tout au long du régime français, puis sous le régime anglais, alors que les grands propriétaires commerçants de bois introduisent plusieurs variétés de légumes et de fruits protégés par des serres. Les Sœurs de Jésus-Marie acquièrent le Domaine Sous-les-Bois à la fin de 1860 et poursuivent la culture maraîchère. Aujourd'hui, seuls les jardins communautaires perpétuent cette vocation.

Le projet du parc nourricier avait été présenté au comité de suivi de la mise en œuvre du PPU de Sillery le 11 décembre 2017. Par sa lettre du 15 mai 2018, la Ville de Québec résume les conclusions de son analyse. Elle considère que le concept de jardin nourricier est une piste intéressante à explorer dans la mise en valeur du site patrimonial. Toutefois il est prématuré de statuer sur la nature des éléments du projet susceptibles d'être intégrés dans la planification de la Ville.

En septembre par sa résolution 18-CA-26, le Conseil décide d'appuyer ce projet d'agriculture urbaine de parc nourricier sur le site des grands domaines jardiniers de Sillery à l'exemple du domaine de Spencer Wood du 19^e siècle aujourd'hui parc du Bois-de-Coulonge.

4.3.3 Société d'histoire de Sillery

Le projet d'ajouter un segment portant sur le quartier de Sillery dans l'application de *Découvrir Québec* se concrétise de plus en plus. Le Conseil a travaillé en collaboration avec la Société d'histoire de Sillery (SHS) et le Service de la culture de la Ville de Québec cette année pour définir les choix de sujets à retenir pour mettre en valeur le site patrimonial. Une présentation de l'état d'avancement des travaux fait en début de 2018 permet d'espérer une mise en œuvre pour l'année 2019. Le Conseil est très attaché à cette présence des points d'intérêts patrimoniaux de Sillery dans l'ensemble de l'image de la Capitale.

Le 14 mai, une rencontre avec les représentants de la Fédération Histoire Québec est l'occasion d'une présentation du site patrimonial suivi d'une discussion de l'action collective à prendre pour la sauvegarde des sites patrimoniaux déclarés du Québec. Un rapport est attendu.

La SHS assure la présidence de la Table des sociétés d'histoire de la Ville de Québec. Le Salon des sociétés d'histoire s'est tenu à l'Université Laval à l'automne 2018 sous le thème du patrimoine bâti.

4.3.4 Conseil de la Culture

À la Table Patrimoine-Histoire du Conseil de la culture des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches, ce fut une année de changement et de réflexion. Le Conseil collabore au Prix du CALQ avec le Conseil des arts et des lettres du Québec.

4.4 Communautaire, parc et loisirs

4.4.1 Communautaire

- Regroupement des paroisses

La fusion des paroisses du Saint-Très-Sacrement (1920), Saint-Charles (1947), Saint-Michel-de-Sillery (1854) et Saint-Thomas-D'Aquin (1954) est prévue pour janvier 2019 et portera le nom de *Bienheureuse-Dina-Bélanger*, religieuse et musicienne canadienne décédée à Sillery (1897-1929).

- Projet pilote

Le projet pilote des *Chemins des écoliers* est en cours en Basse-Ville. Les résultats seront connus en 2019.

4.4.2 Parc et loisirs

Les plans et devis du chalet de service au parc du Buisson sont attendus pour 2019 selon le programme triennal d'immobilisation (PTI). Ce dossier a cours depuis plusieurs années, le chalet ayant été démoli en 2017. Ajoutons qu'un nouveau module de jeux est prévu pour le parc Bergerville ainsi qu'un investissement pour l'aménagement du parc Saint-Yves.

5 Table des présidentes et des présidents des conseils de quartier

Les rencontres de la Table des conseils de quartier donnent toujours lieu à un tour de table pour que l'information sur les activités de tous les conseils de quartier circule. La variété des points de vue adoptés par les différents conseils de quartier est toujours mise en évidence. Le caractère spécifique de chaque communauté se manifeste, mais les préoccupations communes sont nombreuses et ont permis d'établir une collaboration efficace. C'est ainsi que le Regroupement de conseils de quartier de la Ville de Québec a déposé son mémoire sur le Règlement sur la participation publique en matière d'aménagement et d'urbanisme le 29 décembre 2017.

De même le conseil de quartier de Sillery est membre de la *Table de concertation vélo* des conseils de quartier. Cette instance, qui réunit une cinquantaine de délégués issus de 27 quartiers, s'est donné pour mandat de veiller à la mise en œuvre de la Vision des déplacements à vélo. Depuis sa création en 2015, elle s'est imposée comme un interlocuteur incontournable pour s'assurer que le développement du réseau cyclable réponde aux besoins et aux attentes de la population. Au cours de la dernière année, le conseil de quartier a adopté trois résolutions issues de ses travaux. Ces résolutions portent sur la réalisation des projets cyclables reportés de 2017 et des projets cyclables de 2018 (TCV-10), la mise en place d'un système de vélo partage (TCV-11) et les investissements dans la Vision des déplacements à vélo (TCV-12).

De plus le Conseil adhère à la nouvelle table de concertation consacrée à l'environnement constituée à la réunion du 10 décembre. Par sa résolution 18-CA-34 du 13 novembre le Conseil marque son adhésion à la *Table de concertation Environnement des conseils de quartier*. Celle-ci retient pour 2018-2020, les thèmes suivants : gestions des matières résiduelles, verdissement et flore urbaine, protection des milieux d'exception, qualité de l'air et mobilité. Un *Groupe privé* sur Facebook sera rendu disponible pour les échanges.

L'objectif poursuivi par Québec Arbres s'est transformé en une initiative remarquable, *Ça marche Doc !*, celle d'animer une activité qui allie la santé et l'environnement dans une perspective de développement urbanistique moderne. À sa rencontre du 22 décembre, la Table a d'abord dressé un portrait de la situation à Québec : agrile du frêne, Vision de l'arbre et réglementation, choix des arbres et boisé Neilson. Le Conseil reste vigilant en matière d'abattage d'arbres. Il demeure membre de la *Table Québec-Arbres* qui poursuit une veille à ce sujet.

En matière de sécurité routière, le projet pilote du Chemin d'écoliers est lancé en octobre.

Deux sujets préoccupent plusieurs conseils de quartier, les frais de garde (résolution 18-CA-12) et celui de l'arrêt de la publication des avis publics (résolution en attente).

Les membres des conseils de quartier poursuivent leurs échanges sur Facebook à la page [Administrateurs et administratrices du conseil de quartier de Sillery](#).

6 États financiers

Le conseil de quartier de Sillery est fier du déroulement des séances tenues au cours de l'année 2018 et de la participation des citoyens et citoyennes. Au 31 décembre 2018, le conseil de quartier dispose d'un actif net de 570 \$.

7.1 Bilan au 31 décembre 2018

	2018 \$	2017 \$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	570	971
Subvention à recevoir	0	0
	570	971
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs	0	80
Actif net		
Actif net Non affecté	570	891
	570	891

Au nom du conseil de quartier de Sillery :

7.2 État des produits et des charges et de l'évolution de l'actif net au 31 décembre 2018

	2018 \$	2017 \$
Produits		
Subventions - Ville de Québec		
Fonctionnement	700	1 500
	700	1 500
Charges		
Fonctionnement	1 021	1 219
Projet	0	0
	1 021	1 219
Excédent des produits par rapport aux dépenses	(321)	280
Actif net non affecté au début de l'exercice	891	611
Redressement	0	0
Actif net non affecté à la fin de l'exercice	570	891

Annexes

i. Plan d'action du conseil de quartier, 2018-2019

Les priorités en lien avec le plan directeur de l'Arrondissement pour Sillery de juin 2013, mise à jour en 2014, et le mémoire du conseil de quartier de Sillery sur la révision du schéma d'aménagement et de développement de l'Agglomération de Québec de juin 2016.

1	Orientation 4 : Améliorer la qualité des aménagements urbains. (Page 5) Objectif : Améliorer la signalisation touristique et historique
Action 1 ; Évaluer la pertinence d'adopter un affichage particulier pour le site patrimonial déclaré de Sillery.	
Action 2 ; évaluer la pertinence d'implanter une signalisation indiquant le site historique de Sillery aux entrées de celui-ci et sur les grands axes routiers à proximité.	

Note : Prendre en compte la question 7 du Plan d'action du PPU du site patrimonial de Sillery : « Doter le site patrimonial de Sillery d'un Plan directeur d'identification visuel à court terme, 0 à 3 ans ».

2	Orientation 5 : Encadrer l'intégration architecturale et paysagère des développements résidentiels et commerciaux et préserver les caractéristiques patrimoniales du quartier. (Page 8) Objectif : Encadrer la conservation et la mise en valeur des grands ensembles
Action 1 ; Soutenir le comité de citoyen sur la densification respectueuse.	
Action 2 ; Appuyer les pétitions et les demandes des citoyens et des citoyennes en matière de sauvegarde des bâtiments.	
Action 3 ; Participer aux activités du Comité de mise en œuvre du PPU de Sillery.	

3	Orientation 10 : Améliorer la gestion des déplacements. (Page 13) Objectif : Encadrer la circulation de transit dans les quartiers résidentiels
Action 1 ; Suivre l'évolution de la circulation dans le secteur Saint-Yves et dans la côte de Sillery et ses environs.	
Action 2 ; Encourager l'amélioration de la desserte nord-sud du quartier, plus spécifiquement vers l'Université Laval et les parcs industriels.	
Action 3 ; Suivre l'évolution du dossier du parcours d'autobus no 11 de la Société de Transport de la Capitale (STC)	

Note : La mobilité durable est un axe de développement actuel de la Ville de Québec. Les questions de déplacement des personnes, de mode de transport collectif et de pistes cyclables retiennent notre attention en lien avec le Mémoire du REGROUPEMENT DE CONSEILS DE QUARTIER DE LA VILLE DE QUÉBEC déposé dans le cadre de la consultation sur la MOBILITÉ DURABLE ET RÉSEAU STRUCTURANT EN TRANSPORT EN COMMUN.

4	Orientation 6 : Protéger et mettre en valeur les arbres et la forêt urbaine (p10) Objectif : Sensibiliser la population à l'entretien et à la conservation du couvert végétal
Action 1 ; Soutenir Québec Arbres.	
Action 2 ; Favoriser l'agriculture urbaine	

Note : Projet du Parc nourricier et projet du jardin communautaire de Sillery.

ii Règlement sur la participation publique en matière d'aménagement et d'urbanisme

Règlement sur la participation publique en matière d'aménagement et d'urbanisme
Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1, a. 80.3)

SECTION 1

DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

1. Le présent règlement vise à encadrer la participation publique en matière d'aménagement et d'urbanisme et à fixer des exigences relatives au contenu d'une politique de participation publique adoptée en vertu de l'article 80.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1). Il s'applique à toute municipalité locale qui se prévaut des dispositions du chapitre II.2 du titre I de cette loi.

2. Dans le présent règlement, on entend par:

1° « **démarche de participation publique** »: l'ensemble des mesures de participation publique qui doivent, en vertu d'une politique de participation publique ou de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, être accomplies à l'égard d'un acte;

2° « **mesure de participation publique** »: toute mesure d'information, de consultation, de participation active ou de rétroaction;

3° « **mesure de consultation** »: toute mesure qui vise à permettre aux personnes intéressées de poser des questions ou de faire des observations, notamment en exprimant des préoccupations, des attentes ou des opinions et en formulant des suggestions;

4° « **mesure d'information** »: toute mesure relative à la production et à la communication d'informations pour le bénéfice des personnes intéressées;

5° « **mesure de participation active** »: toute mesure qui vise à engager activement les personnes intéressées et à leur reconnaître la possibilité de fournir un apport dans le processus décisionnel relatif à un acte, notamment en contribuant à l'identification d'enjeux, à la définition d'options, à l'évaluation de scénarios ou à la formulation de recommandations, et ce, dans le contexte d'une interaction entre les personnes intéressées, les représentants de la municipalité et tout autre intervenant;

6° « **mesure de rétroaction** »: toute mesure qui vise à rendre compte, pour le bénéfice des personnes intéressées, de la manière dont les résultats d'une mesure de consultation ou de participation active ont été considérés par la municipalité;

7° « **personne intéressée** » toute personne qui se sent concernée par un acte soumis à une démarche de participation publique.

SECTION 2

CARACTÈRE OBLIGATOIRE D'UNE DÉMARCHE DE PARTICIPATION PUBLIQUE

3. Toute municipalité doit, avant d'adopter un acte assujéti à une démarche de participation publique, accomplir toutes les mesures qui sont comprises dans cette démarche.

SECTION 3

POLITIQUE DE PARTICIPATION PUBLIQUE

§1. Dispositions générales

4. Une politique de participation publique détermine les actes assujétis à une démarche de participation publique. Ces actes doivent comprendre :

1° tout règlement relatif à l'élaboration ou à la révision d'un plan d'urbanisme;

2° tout règlement modifiant un plan d'urbanisme afin d'y introduire un programme particulier d'urbanisme ou de modifier un tel programme de façon que les règles de zonage proposées relatives aux usages principaux, aux constructions principales ou aux dimensions des constructions principales ne soient plus les mêmes;

3° tout règlement visé par le troisième ou le quatrième alinéa de l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

4° toute résolution par laquelle une municipalité accorde, conformément à l'article 145.38 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une autorisation à l'égard d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble qui déroge à une disposition visée au paragraphe 1° du troisième alinéa de l'article 123 de cette loi.

5. Les mesures de participation publique comprises dans une démarche de participation publique peuvent varier en fonction du type d'acte assujéti ou de tout autre critère pertinent.

6. Une démarche de participation publique peut débuter à tout moment déterminé par la municipalité, y compris avant l'adoption de tout projet de règlement requis en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

7. La politique doit viser à favoriser la participation du plus grand nombre de personnes intéressées et l'expression de différents points de vue.

8. La politique décrit le rôle des élus dans chaque démarche de participation publique et prévoit la manière dont ils seront informés des résultats des différentes mesures de participation publique.

9. La politique indique les personnes qui sont responsables de sa mise en œuvre. Elle peut prévoir que des mesures de participation publique seront mises en œuvre par des personnes qui ne sont ni des élus, ni des fonctionnaires municipaux, pourvu que ces personnes n'aient dans l'objet de la démarche de participation publique aucun intérêt susceptible de porter atteinte à leur capacité d'exercer ces fonctions avec impartialité.

§2. Mesures d'information

10. Toute démarche de participation publique doit comprendre des mesures d'information, lesquelles doivent prévoir l'utilisation de différents moyens de communication.

11. La politique doit prévoir la diffusion d'informations relatives aux principales étapes du processus décisionnel relatif à un acte et aux mesures de consultation et de participation active qui seront accomplies lors de chacune de ces étapes.

Cette diffusion doit avoir lieu au plus tard le 14^e jour avant le début de toute mesure de consultation ou de participation active comprise dans une démarche de participation publique.

12. La politique doit prévoir, à l'égard de tout acte visé par le deuxième alinéa de l'article 4, la diffusion d'un texte portant sur ses principaux impacts prévisibles. Dans le cas d'un acte visé par le paragraphe 3^o de cet alinéa, la politique doit également prévoir la diffusion d'un texte explicatif, lequel doit faire état de tout projet de construction ou de modification d'un immeuble dont est déjà saisie la municipalité et que l'acte vise à permettre. Le texte explicatif doit, en outre, présenter la contribution de l'acte et du projet, le cas échéant, aux orientations du plan d'urbanisme.

Lorsqu'un acte s'applique à une partie seulement du territoire de la municipalité, l'information diffusée comprend une carte sur laquelle est délimitée cette partie du territoire.

Des informations utiles au déroulement d'une mesure de consultation ou de participation active doivent être diffusées avant le début de cette mesure, de sorte que les personnes intéressées disposent d'un délai raisonnable pour en prendre connaissance.

Dans tous les cas, la politique doit viser la diffusion d'informations claires, objectives et neutres.

13. La politique doit prévoir, à l'égard de tout acte qui vise à permettre un projet dont est déjà saisie la municipalité et qui est relatif à la construction ou la modification d'un immeuble adjacent à une voie de circulation et situé à l'intérieur d'un périmètre d'urbanisation, l'affichage d'un avis sur le site du projet. Cet avis indique les éléments du projet qui, étant non conformes à la réglementation applicable, requièrent une modification, de même que la nature des modifications nécessaires afin de permettre sa réalisation.

14. La politique doit viser à faciliter l'accès, par les personnes intéressées, aux informations qui se rapportent à l'objet d'une démarche de participation publique.

§3. Mesures de consultation

15. La politique détermine les actes qui sont soumis à des mesures de consultation, outre toute assemblée publique requise en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

16. Une mesure de consultation doit comprendre la possibilité pour les personnes intéressées de formuler des observations oralement ou par écrit.

La politique doit accorder aux personnes intéressées un délai minimal de sept jours pour transmettre à la municipalité de telles observations, lequel commence à courir, le cas échéant, après la tenue d'une assemblée publique.

§4. Mesures de participation active

17. La politique détermine les actes qui sont soumis à des mesures de participation active. Ces actes doivent comprendre tout règlement visé par le troisième ou le quatrième alinéa de l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui modifie :

1° les usages principaux autorisés dans une zone, y compris les usages conditionnels;

2° les constructions principales autorisées dans une zone;

3° l'une des dimensions autorisées d'une construction principale, et ce, par une variation d'au moins 40% de sa valeur initiale.

Ils doivent également comprendre toute résolution par laquelle une municipalité accorde, conformément à l'article 145.38 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une autorisation à l'égard d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble qui ne pourrait autrement se réaliser qu'à la suite d'une modification visée par le deuxième alinéa.

18. Lorsqu'une démarche de participation publique comprend, en vertu de l'article 17, une ou des mesures de participation active, au moins l'une d'entre elles doit être accomplie avant la tenue d'une assemblée publique en vertu de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. §5. Mesures de rétroaction

19. Toute démarche de participation publique qui comprend une mesure de consultation ou de participation active doit également comprendre une ou des mesures de rétroaction, dont obligatoirement la production et le dépôt d'un rapport écrit au conseil municipal ou au conseil d'arrondissement, le cas échéant. La politique doit prévoir la manière dont les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du rapport, lequel peut être rendu disponible après l'adoption de l'acte assujéti à la démarche de participation.

SECTION 4

REDDITION DE COMPTES

20. Un bilan de l'application de la politique de participation publique doit être produit et déposé au conseil municipal au plus tard quatre ans après son entrée en vigueur et, par la suite, à tous les quatre ans.

SECTION 5

DISPOSITION FINALE

21. Le présent règlement entre en vigueur le quinzième jour qui suit la date de sa publication à la Gazette officielle du Québec.

68903

Source : Partie 2, GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC, 4 juillet 2018, 150^e année, no 27, pages 4341 à 4343.

iii Mémoires déposés

Voici un aperçu des derniers mémoires déposés par le Conseil au cours de cinq dernières années :

- 2013, **Plan de conservation du Site patrimonial de Sillery**, 15 mars, 9 pages.
- 2015, Programme particulier d'urbanisme (PPU) de **Sillery et de ses environs**, juin, 21 pages + les annexes.
- 2016, Programme particulier d'urbanisme (PPU) du **Pôle urbain Belvédère**, 1^{er} septembre, 27 pages.
- 2016, **Révision du schéma d'aménagement et de développement**, 6 juin, 22 pages.
- 2016, **Vision du patrimoine**, 30 juin, 5 pages.
- 2017, Mémoire sur la **Sécurité routière à Sillery** déposé à la Société d'assurance automobile, février.
- 2017, Mémoire du Regroupement de conseils de quartier de la Ville de Québec sur le **Projet de Loi 122 déposé à la Commission de l'aménagement** du territoire de l'Assemblée nationale du Québec, février.
- 2017, Mémoire sur le **Schéma d'aménagement et de développement**, agglomération de Québec, second projet, juin.
- 2017, Mémoire du regroupement des Conseils de quartier de la Ville de Québec déposé dans le cadre de la consultation sur la **Mobilité durable et un réseau structurant en transport en commun**, juin.
- 2017, Mémoire du Regroupement de conseils de quartier de la Ville de Québec sur le **Règlement sur la participation publique en matière d'aménagement et d'urbanisme**, 29 décembre.
- 2017, Programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le **Pôle urbain Belvédère**, mars. 27 pages.

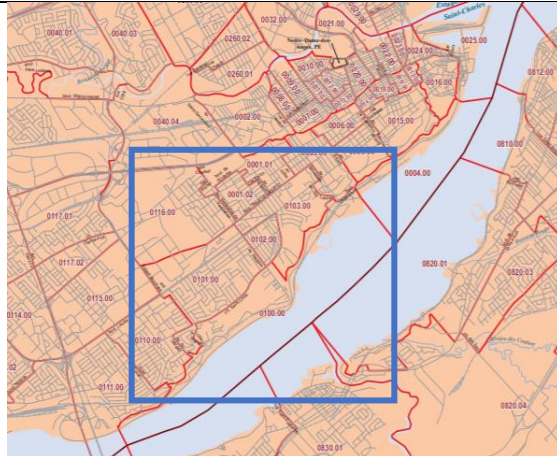
L'ensemble des mémoires sont disponibles sur la page internet du conseil de quartier dans la section Mémoires et avis :

https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/participation-citoyenne/conseils_quartier/sillery/memoires-et-avis.aspx

iv Portrait de la population de Sillery

Voici un résumé du document de 30 pages déposé le 11 décembre 2018 lors de la huitième rencontre ordinaire du Conseil faisant le *Portrait de la population de Sillery* suivant les données des recensements de 2011 et de 2016 de Statistique Canada.

Carte 6 Limites des secteurs de recensement, 2016



Les 5 secteurs de recensement de Sillery sont :
 Secteur Est; 0102.00 + 0103.00
 Secteur Ouest; 0101.00 + 0110.00
 Secteur Littoral; 0100.00

Source; Statistique Canada, <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/geo/map-carte>.




IV.1 Mise en contexte

- Les données utilisées sont les nombres absolus fournis par Statistique Canada pour le recensement de 2016 principalement et, accessoirement, pour celui de 2011. Ces nombres sont arrondis à 0 ou à 5 ce qui peut, dans certains cas, faire modifier la somme de certains éléments des mêmes valeurs.
- Les nombres absolus doivent être relativisés par des comparaisons dans le temps et dans l'espace : dans le temps pour mesurer l'évolution de certaines situations ou phénomènes; dans l'espace, pour obtenir une position relative par rapport à l'environnement immédiat. L'évolution dans le temps est obtenue en comparant la situation entre le recensement de 2011 et celui de 2016; la comparaison dans l'espace est la résultante des mêmes facteurs entre le quartier de Sillery et l'Arrondissement Sainte-Foy Sillery – Cap-Rouge et la Ville de Québec.
- Mises en relation les unes par rapport aux autres, les données sont des moyennes. Les moyennes cachent des écarts et, bien souvent, plus les moyennes sont élevées plus les écarts sont considérables.
- La présente démarche vise essentiellement à présenter un portrait de la population de Sillery à partir des seules informations obtenues du recensement réalisé à chaque cinq ans et évite de fournir des interprétations des différentes observations, laissant l'analyse pour une ou des démarches ultérieures.
- La cueillette des données a été effectuée voilà deux ans et demi. Il se peut que certaines observations récentes, ou des perceptions reçues ne correspondent pas à la réalité mesurée par Statistiques Canada en 2016. Par contre, il serait étonnant que les tendances enregistrées sur cinq ans puissent s'inverser rapidement. Ce n'est que dans cinq ans, deux ans après le recensement de 2021, qu'on pourra mesurer ce qui s'est modifié et ce qui est demeuré relativement stable.

- Les données sur le revenu fournies par Statistique Canada sont celles tirées des rapports d'impôt des particuliers et non des recensements qui ne recueillent pas ce genre d'informations.

IV.2 Quelques données, 2011-2016

Tableau 6 Évolution de la population par groupe d'âge, 2011-2016

Groupe d'âge	2011		2016		Écarts	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
0 - 19 ans	2 730	19,1	2 675	19,7	-55	-2 
20 – 64	8 060	56,2	7 205	53,1	-855	-10,6 
65 et +	3 540	24,7	3 690	27,2	150	4,2 
Total	14 330	100	13 570	100	-760	
80 et +	1 370	9,6	1 255	9,2	-115	-8,4

Faits saillants :


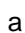


- En 2016, la population du quartier n'est que de **13 570** citoyennes (53,2 %) et citoyens (46,8 %), soit une diminution de 760 personnes.
- C'est la tranche d'âge des 20 – 64 ans, qui correspond en gros à la population sur le marché du travail, qui a connu la plus forte diminution (-10,6%)  au cours des cinq dernières années.
- Durant cette période, le seul groupe qui a connu une croissance (+4,2%)  est celui des soixante-cinq ans et plus.
- Tout indique que Sillery fait face à un phénomène de **vieillesse accélérée** de sa population qui ne pourra vraisemblablement se résorber par l'arrivée de cohortes de population plus jeunes.

Tableau 7 Évolution du nombre de ménages privés, 2011-2016

Personnes /Ménages	2011		2016		Écart +/-	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
1	1 900	32,7	1 820	32,4	-80	-4,2
2	2 085	35,9	2 025	36	-60	-2,9
3	755	13	685	12,2	-70	-9,3
4	700	12	725	12,9	25	3,6 
5 ou plus	370	5	365	6,5	-5	-1,4
Ménages	5 810	100	5 625	100	-185	-3,2 
Personnes	13 085		12 760			
Moyenne	2,3		2,3		-	

Faits saillants :

- Tout comme la population, le nombre de ménages à Sillery a diminué de 185 entre 2011 et 2016, une baisse d'un peu plus de 3%.
- Seuls les ménages composés de quatre personnes ont connu une augmentation au cours des cinq dernières années.

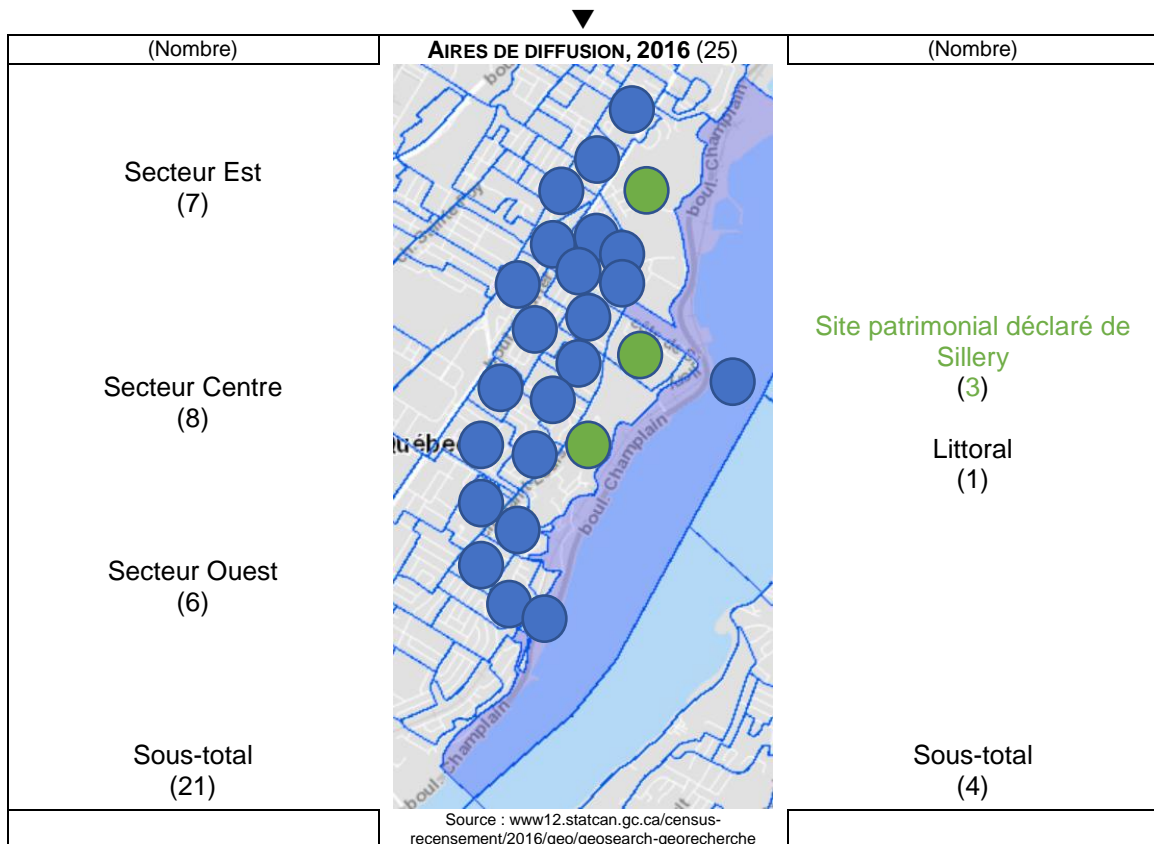
- C'est chez les ménages composés d'une seule personne que la diminution a été la plus significative (4,2%).
- La proportion de personnes vivant hors ménage est passée de 9,1% en 2011 à 6% en 2016.

IV.3 Quatre constats

1. La population de Sillery a diminué de 760 personnes (-5,3%) entre 2011 et 2016.
2. La population de Sillery vieillit de façon accélérée alors que plus d'une personne sur quatre (27,2%) a 65 ans et plus.
3. De façon générale, les conditions de vie, dont le logement, sont supérieures à Sillery à celles de la Ville de Québec. Par contre, ce sont des moyennes qui laissent entrevoir que des personnes vivent dans des conditions difficiles et en situation d'exclusion.
4. Même si le revenu moyen est beaucoup plus élevé que celui de la Ville de Québec, l'écart entre le revenu médian et le revenu moyen est indicateur de la présence de fortes inégalités sociales, écart qui va en s'accroissant.

Toutes les données sont accessibles sur le site internet du quartier de Sillery à l'adresse suivante.

https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/conseils_quartier/sillery/documents.aspx



Le rapport annuel du Conseil de quartier de Sillery est déposé le mardi 9 avril 2019 lors de l'assemblée générale annuelle.